



SÉCHERESSE



RESTRICTIONS & USAGES

PROFESSIONNELS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Station de lavage des véhicules		 sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco	 sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco	
Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs		 entre 8h et 20h	 sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h	 sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h
Arrosage des pelouses				
Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres		 entre 8h et 20h		
Arrosage des golfs		 entre 8h et 20h		
Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures, voiries ...		 sauf si intervention de professionnels et sous conditions	 sauf si intervention de professionnels et sous conditions	 sauf si intervention de professionnels et impératif sanitaire ou sécuritaire

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.

Auto-limitation Interdiction

Soyons
écocitoyens
Préserons
la ressource
en eau !



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mTECT.fr/506

@Prefet49